

## Le paradigme de l'agriculture coloniale et la modernisation au Maghreb

Bessaoud O.

*in*

Jouve A.-M. (ed.).

La modernisation des agricultures méditerranéennes (à la mémoire de Pierre Coulomb)

Montpellier : CIHEAM

Options Méditerranéennes : Série A. Séminaires Méditerranéens; n. 29

1997

pages 129-137

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

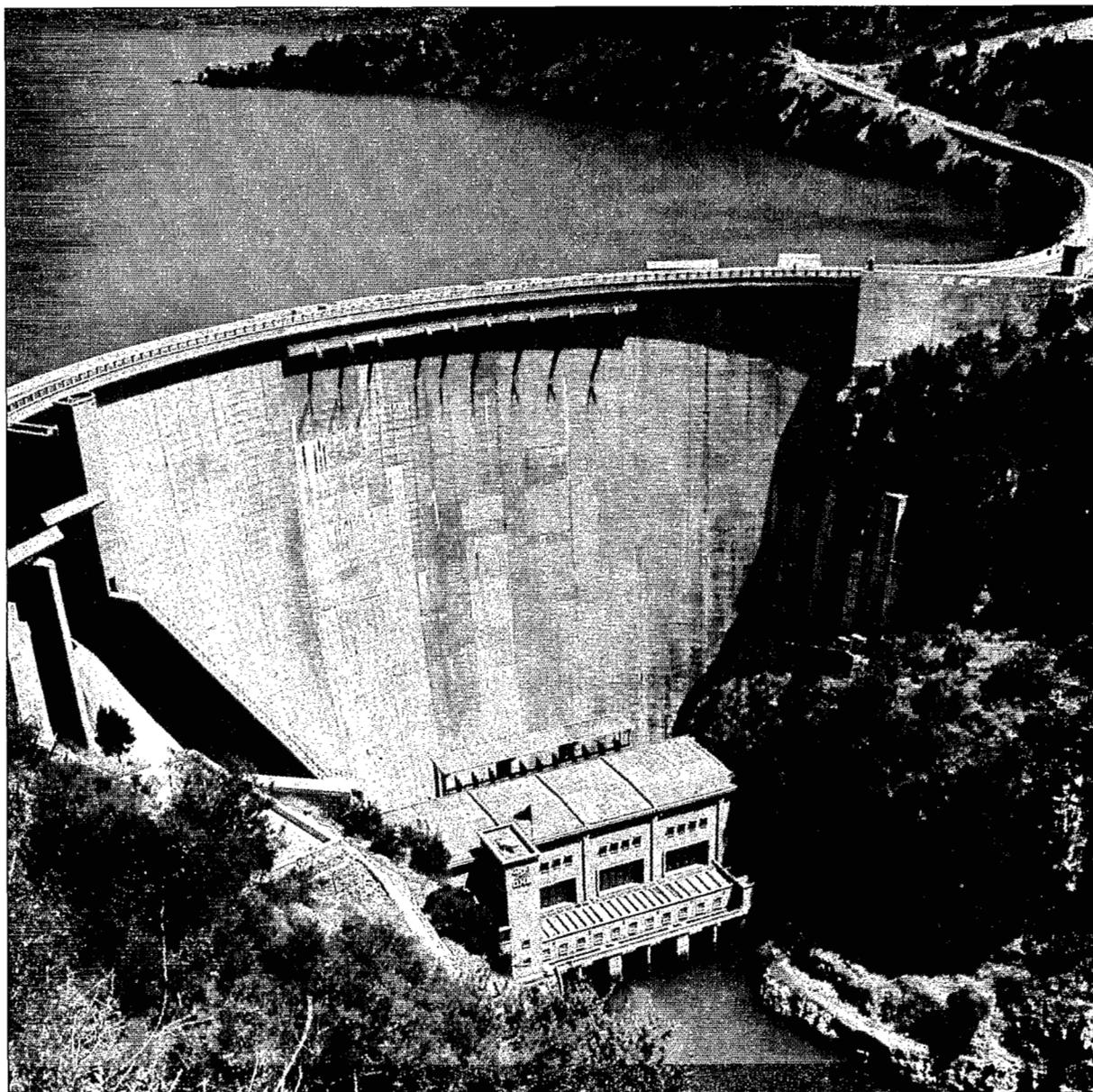
<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=C1971509>

To cite this article / Pour citer cet article

Bessaoud O. **Le paradigme de l'agriculture coloniale et la modernisation au Maghreb.** In : Jouve A.-M. (ed.). *La modernisation des agricultures méditerranéennes (à la mémoire de Pierre Coulomb)*. Montpellier : CIHEAM, 1997. p. 129-137 (Options Méditerranéennes : Série A. Séminaires Méditerranéens; n. 29)



<http://www.ciheam.org/>  
<http://om.ciheam.org/>



*Barrage hydraulique, Maroc*

# Le paradigme de l'agriculture coloniale et la modernisation au Maghreb

Omar Bessaoud

CIHEAM-Institut Agronomique Méditerranéen, Montpellier (France)

**Résumé.** L'Etat colonial français, pour des raisons liées à la «mise en valeur» du sol dans ses colonies, va développer des politiques agricoles qui marquent très fortement les agricultures maghrébines. Il installe des infrastructures collectives, entreprend de grands travaux d'amélioration foncière et hydraulique, met en place un réseau d'appui à l'agriculture et finance les cultures par des apports budgétaires. Il apparaît ainsi comme l'architecte de la modernisation agricole au Maghreb. Les politiques foncières et les modèles techniques déployés se heurteront toutefois à des handicaps naturels et socio-politiques qui conservent une grande actualité, et de nombreux débats qui ont cours aujourd'hui ne sont pas sortis du cadre théorique qui avait été posé au début du siècle.

**Mots clés.** Agriculture maghrébine - Modernisation agricole - Politiques agricoles - Pratiques foncières - Progrès techniques et agronomiques - Secteur moderne - Archaïque - Colonisation agricole - Agronomie de l'Afrique du Nord.

## I – Les moments de crise ont cela de positif qu'ils tendent à activer un travail sur la mémoire collective des peuples, sur les mythes qu'ils entretiennent, sur l'histoire d'un pays dans toute sa complexité

La décolonisation a été suivie d'un effort intellectuel dans l'objectif de «reconstituer» l'histoire, d'invalider l'image du pays et du peuple que le colonisateur avait fabriquée pour légitimer la domination qu'il exerçait. Plus de trois décennies après les indépendances maghrébines, force est de constater que ce travail de «récupération» de l'histoire traitait de la réalité coloniale comme d'une réalité extérieure à sa propre histoire, en négligeait les aspérités et les contradictions internes, qui, elles, en faisaient une réalité plus complexe. A la démarche dogmatique, institutionnelle de l'Etat colonial et de l'intelligentsia qui le représentait, se substituait une autre démarche historique tout aussi coupable, faite de dogmatismes, d'occultations et de mystifications. Par les non-dits et/ou la non-connaissance des données complexes de l'histoire coloniale, tout un chaînon de l'histoire de l'Algérie – comme du Maghreb – passait à la trappe. Cette conception fermée de l'histoire, faite d'«oubli» de son propre passé, s'inscrit encore dans une suite d'aliénations dont on a du mal à se dégager.

A voir de plus près, cette démarche de l'histoire – appelons-la nationaliste pour simplifier – était plus suspecte et plus ambiguë qu'on ne le pense. En effet, dans le même temps que l'on dénonçait, au sens moral et politique, la domination coloniale et de l'Occident, l'on consommait ou échangeait les produits matériels qu'elle lègue et l'on évoquait avec nostalgie le «modèle» d'agriculture qu'elle a fabriqué. L'aliénation est encore plus concrète et plus forte lorsque l'on constate que toutes les réformes de politique agricole (pour évoquer notre sujet) seront construites, en Algérie par exemple, en référence à ce modèle : professions organisées dans les chambres agricoles (certaines se logent dans les bâtiments du colon, construits en 1931, qui abritaient l'association des agriculteurs d'Oran), crédit mutuel (inspiré du crédit mutuel fondé au début du siècle en Algérie avec des caisses locales et régionales), associations d'agriculteurs (à l'image des dizaines d'associations fondées au milieu du siècle dernier en Algérie, plus tard au Maroc et en Tunisie), lois foncières, visant la consolidation de la propriété individuelle et la sécurisation des agriculteurs comme l'énonçait la loi Warnier de 1873, régulation économique organisée par le marché et soutenue par l'Etat, etc. L'on rêve, tout comme au début du siècle, de meilleurs rendements de blé pour combler les déficits internes, d'exportations d'agrumes, de vins et de primeurs.

D'un autre côté, notons que ce paradoxe dans la démarche et la perception ambiguë de la domination coloniale était bien présent dans la littérature politique et/ou économique coloniale. A. de Tocqueville «dont le colonialisme n'était que le prolongement international de son libéralisme» (Todorov, 1988) résume assez parfaitement cette ambiguïté dans ses écrits sur l'Algérie («Travail sur l'Algérie», 1841, «Rapport sur l'Algérie», 1847). En effet, dans le même temps qu'il prônait une «colonisation par les armes» pour «comprimer» le peuple algérien, il reconnaissait que la violence exercée avait eu pour effet de rendre la «société musulmane beaucoup plus misérable, plus désordonnée, plus ignorante et plus barbare qu'elle n'était avant de nous connaître» (Rapport sur l'Algérie, 1847).

## **II – La littérature algérienne – nous dirions même maghrébine – qui porte sur les agricultures, les structures agraires et leur évolution, sur l'état des techniques et des performances économiques, n'a pas produit d'idées fondamentalement nouvelles**

Le paradigme de l'agriculture coloniale inspire toujours, consciemment ou par méconnaissance, le discours et l'analyse historique des systèmes agricoles qui ont été produits dans nos pays.

Notre intervention s'efforcera de développer deux thèses :

- La première thèse tentera de montrer qu'il y a eu, au cours de la période 1830-1930, production d'un savoir agronomique et technique considérable, et ceci en s'appuyant sur une lecture des manuels ou des traités d'agriculture qui ont été publiés à cette période. Les problématiques définies à cette époque conservent une grande actualité et de nombreux débats ne sont pas sortis du cadre théorique ou technique qui avait été posé.
- La deuxième thèse (en rapport avec l'objet de notre séminaire) est que, historiquement, l'intervention coloniale au Maghreb crée les conditions d'une modernisation du secteur agricole. L'Etat colonial français, pour des raisons liées à la «mise en valeur» des colonies au profit d'un peuplement français, déploie un ensemble d'instruments (dans le domaine budgétaire, de la recherche, de la formation, de l'encadrement administratif, de l'installation d'infrastructures de base, de l'équipement agricole...) qui vont très fortement marquer les agricultures maghrébines. Cet héritage, contesté vigoureusement parce qu'il a produit un développement inégal, un «déracinement» des paysanneries locales plus ou moins avancé selon les pays et les «modes d'exploitation», devrait être réévalué. En effet, si l'on doit bien voir qu'il y a eu des distorsions résultant d'une exploitation coloniale, l'on ne peut occulter, si l'on se place dans une perspective historique, qu'il y a eu un processus de modernisation, porté par un Etat, irrigué par des institutions publiques ou privées, faisant intervenir une «société civile» avec ses canaux d'expression (chambres agricoles, revues, congrès agricoles, expositions internationales, foires...), de représentation (syndicats, comices agricoles, associations) et ses élites (professeurs d'agronomie, techniciens, économistes, vulgarisateurs...).

Nous évoquerons, pour illustrer ces thèses, trois thèmes récurrents qui portent sur la modernisation et qui sont très largement commentés dans les textes des agronomes algériens de l'époque :

- l'Etat et son rôle dans l'agriculture ;
- le droit foncier et la dualité Secteur archaïque–Secteur moderne ;
- le modèle technique de référence pour les agricultures du Maghreb ou de ce que les agronomes appelaient «l'agrologie spécifique de l'Afrique du Nord».

## **III – La modernisation a d'abord été une question d'Etat**

Sur l'Etat, son rôle, sa place et ses fonctions dans la gestion du secteur agricole, le débat politique est permanent entre, d'une part, les tenants d'une «colonisation libre» où l'Etat n'a pour mission «que de remplir à l'égard des colons ses devoirs les plus élémentaires, comme d'assurer la sécurité des biens et

des personnes, d'exécuter les grands travaux d'intérêt public et de faciliter les initiatives individuelles» et, d'autre part, les partisans d'une «colonisation officielle» où l'Etat intervient comme «entrepreneur général».

La «colonisation libre» se déploiera, elle, au cours de deux périodes historiques : celles comprises entre 1830 et 1841, et entre 1851 et 1870, période du II<sup>e</sup> Empire qui voit triompher la «politique du royaume arabe». Ces deux périodes sont marquées, comme on le sait, par une faiblesse dans l'installation de colons-concessionnaires : A. de Tocqueville (1841) parlera ici de «colonisation d'exploitation improductive et précaire». Pasquier-Bronde (1931), dans son historique de la colonisation paysanne en Algérie, emploiera l'expression de «colonisation fainéante» pour souligner le ralentissement du peuplement européen.

La «colonisation officielle» sera assimilée à la politique du Maréchal Bugeaud (1841-1850) et aux multiples interventions militaires, juridiques (loi Warnier de 1873) et économiques de l'Etat entre 1870 et 1880. Elle encouragera le peuplement de l'Algérie, plus tardivement celui de la Tunisie et du Maroc, par des Européens (Français, Espagnols, Italiens, Maltais...) et fera passer les terres les plus fertiles entre les mains de «colons-concessionnaires». Notons par exemple que dans le cadre de la colonisation officielle, «non seulement l'Etat donne gratuitement des terres aux colons, mais il fait venir ceux-ci à ses frais, les installe, marie les célibataires, fait bâtir à chacun une maison et défricher une partie des terres au moyen de la main-d'oeuvre militaire ; il alla jusqu'à attribuer une solde alimentaire aux colons pour leur entretien dans les périodes difficiles».

Dans l'agriculture, ce débat donc est repris – dans l'Algérie et les autres pays du Maghreb des années 1980 – presque dans les mêmes termes. Cette politique étatique ressemble fort au modèle mis en oeuvre par la réforme agraire algérienne de 1971, au système de l'autogestion algérienne de 1963 et à la réforme coopérative de Bensalah en Tunisie dans les années 1970. Les critiques que l'on adresse à la «colonisation officielle» rappellent très fort celles qui seront adressées à l'«autogestion» ou aux «coopératives agricoles» dans les années 1970 ou 1980. «Appelés par l'Etat, dotés et installés par lui, les colons officiels se sont habitués à se considérer comme des agents de l'Etat, comme des sortes de fonctionnaires... Cette tutelle administrative a eu pour conséquence de paralyser toute initiative privée et de faire considérer l'Etat comme une providence qui doit pourvoir à tout». Ce texte est écrit en 1906. Les partisans du libéralisme en Algérie après l'indépendance ne diront pas plus, et ne développent pas d'autres arguments que ceux produits par les partisans de la «colonisation libre».

Ainsi, l'Etat colonial apparaît comme l'architecte de la politique de modernisation agricole en Algérie : non seulement il installera par ses apports budgétaires toute l'infrastructure collective (chemins de fer, voies de communication, aménagements de ports, construction de villages pour le peuplement européen, etc.), mettra en place un réseau d'appui à l'agriculture (services de recherche, de statistiques, d'administration...) et entreprendra les grands travaux d'amélioration foncière et hydraulique, mais il interviendra également de façon directe dans la définition des grandes orientations de cultures à développer en Algérie. Dans ce cadre, quatre grandes phases peuvent être identifiées entre 1830 et 1930.

Au début du siècle, l'on essaya de produire des denrées coloniales pour ne pas concurrencer la métropole. L'Algérie étant considérée comme une «terre chaude» convenant aux cultures exotiques (arachides, bananes, coton, café, cacao, lin, ver à soie, cochenille, opium, sésame, ricin...) et l'on tenta sur une dizaine d'années d'acclimater des plantes nouvelles. L'échec de ces expériences déboucha sur la mise en oeuvre d'un nouveau modèle.

Dans les années 1850-1870, qui correspondent au II<sup>e</sup> Empire et à son entreprise de «Royaume Arabe», on constate que le mouton (mérinos) fait la fortune de l'Australie et de l'Argentine et «on rêva la même fortune pour l'Algérie» en entreprenant des améliorations sur l'élevage, la culture du blé dur, de l'orge et de la vesce-avoine. Parallèlement, des crises d'approvisionnement favoriseront le développement des projets soutenus et financés par l'Etat (projet coton en liaison avec la Guerre de sécession en Amérique, projets de développement de cultures industrielles...).

L'échec relatif du «modèle australien» d'agriculture, conjugué à la crise du phylloxera qui frappa le midi de la France, poussa les colons à planter de la vigne et à créer un immense verger viticole «hors de toute proportion cependant avec les besoins locaux de la consommation». A cette même période, constatant la faiblesse des ressources hydriques de l'Algérie, l'Etat inaugure une politique hydraulique en lançant des travaux de construction des «barrages-réservoirs».

Après la Première Guerre mondiale, les orientations stratégiques vont changer et l'on préconisa une relance basée sur les céréales associées aux légumineuses et sur l'extension du verger oléicole.

Dernière séquence historique, à la veille de la crise économique qui secoua l'Algérie dans les années 1930, on relève une nouvelle politique d'aménagement des périmètres pour faire de l'Algérie et du Maroc le «jardin d'hiver» de la France. L'on dynamisera dans ce cadre le secteur agrumicole et horticole du Maghreb.

Nous voudrions faire remarquer que la question des débouchés et des marchés extérieurs, en particulier depuis la loi de 1851 sur l'Union douanière entre l'Algérie et la France, jouera un rôle clé dans la définition des orientations de production arrêtées. La conquête des marchés imposera en permanence des changements d'orientation et d'échelle des productions. Elle conduira l'agriculture à accroître ses niveaux d'activités et le volume de ses échanges dans le cadre d'un espace de relations économiques plus large. Huit ans avant la conquête, le commerce général de l'Algérie s'élevait à 7,5 millions de francs (Lecq et Rivière, 1929). Pour la seule année 1926, il dépassera le demi-milliard, ce qui représentait plus du cinquième du commerce total de la France. De la conquête jusqu'en 1882, il avait atteint 9,5 milliards de francs. Les mêmes tendances économiques et commerciales seront observées pour le Maroc et la Tunisie.

#### IV – Sur le foncier et la dualité Secteur archaïque-Secteur moderne

De Tocqueville (1841) («les arabes ne sont pas fixés solidement au sol») à Van Vollenhoven (1902) («les arabes n'ont aucune aptitude qui leur donne la qualité d'agriculteur») l'idée, pas forcément fautive, est que la propriété foncière est une catégorie nouvelle en Algérie, «l'exploitation collective de la terre étant la règle la plus fréquente». Selon les agronomes de l'époque, l'Algérien est un «piètre agriculteur» et l'activité qu'il déploie ressort plus de la collecte que d'un acte productif agricole proprement dit. Ce fait justifiait pour les tenants de la colonisation l'expropriation (et la dépossession) des fellahs pour asseoir la propriété privée, fondatrice d'une agriculture moderne. Les agronomes notent toutefois que, pour le Maroc, la situation est sensiblement différente. L'agriculteur marocain «n'est pas un nomade comme l'Algérien» : fixé à sa terre, il la travaille et n'est donc pas disposé à l'abandonner ; aussi accorde-t-il une plus grande importance à la possession du sol» (Lecq et Rivière, 1924).

En fait, l'argument qui est utilisé pour légitimer le processus d'expropriation est fallacieux. Nous savons, et de nombreuses études coloniales le soulignent, que les colons concessionnaires de terre que l'on installe sont également «peu préparés aux choses de la terre» (Lecq et Rivière) «dénusés d'aptitudes agricoles». Ils apportent souvent avec eux «l'indiscipline d'insurgés de la veille et la paresse de l'atelier national inoccupé» (référence aux colons issus de la Révolution de 1848 ou aux insurgés de la Commune de Paris de 1870) (Pasquier-Bronde, 1931).

Aidés par l'Etat, les colons se sont habitués à se considérer comme des sortes de fonctionnaires dépendant, pour leurs ressources et leurs activités, de l'Etat. Les origines de cette éducation ont fortement marqué les comportements des immigrants français qui trop souvent ont attendu de l'administration «ce qu'ils ne devaient tenir que d'eux-mêmes, comme la direction à donner aux entreprises agricoles, la sauvegarde contre les aléas et les risques professionnels...». Quelle que soit son origine, le colon qui s'installe en Algérie, en Tunisie ou au Maroc n'a d'autres objectifs «que de faire des affaires, gagner de l'argent par les moyens les plus faciles et les plus rapides : il s'embarrasse peu des principes économiques, ou même moraux ou sociaux..., notamment en ce qui concerne l'exploitation du sol». L'exploitation du sol en bon père de famille est une clause pratiquement absente des contrats de location du sol. C'est au contraire «dans la plus large mesure, la pratique de l'agriculture-vampire» (Lecq et Rivière, 1924). Les colons utilisent, lorsqu'ils ne quittent pas les concessions qui leur sont cédées, des modes de faire-valoir indirect : le faire-valoir par régisseur où des anciens élèves d'agriculture sont recrutés, le fermage à bail et bien d'autres formes (métayage, colonat tertiaire, *khammessat*, etc.).

Ainsi, la colonisation conçue comme politique de petite colonisation, oeuvrant à la mise en oeuvre du modèle français d'agriculture familiale, n'est pas restée plus d'une génération sous la formule qu'on lui avait assignée. La petite propriété évolue vers la moyenne ou la grande et les villages de colonisation se dépeuplent dès la première moitié du XXe siècle (Berthault, 1931). L'exploitation agricole coloniale sera

en fait une «exploitation de cadres, de chefs d'entreprises et de dirigeants» (Berque, 1962). C'est la colonisation capitaliste qui triomphe définitivement en Algérie, un siècle après l'expédition coloniale de 1830. L'entreprise agricole capitaliste moderne aurait pu être une «école de progrès» par les techniques qu'elle employait. Sa perfection s'est opposée cependant à l'efficacité de ses exemples. Comme le soulignent les agronomes «entre ses raffinements et la routine rudimentaire de l'indigène, l'abîme est trop profond» (Lecq et Rivière, 1929).

Le rôle du secteur archaïque dit indigène est apprécié avec nuances. Les agronomes algériens reconnaissent que sa contribution dans le développement agricole n'est pas négligeable. L'«agriculture indigène» est le premier producteur de céréales ; elle entretient l'essentiel du bétail, alimente un important commerce d'exportation au cours du siècle (1830-1930) et participe en moyenne pour moitié aux recettes budgétaires de l'Etat. L'on démontre par ailleurs que le sous-développement de l'agriculture indigène est le fait de circonstances historiques (oppression à la suite de multiples invasions et conquêtes), économiques (exploité, surchargé d'impôts, «jamais assuré de jouir du produit de son travail»)1. Les agronomes reconnaissent aussi que l'«état actuel de l'agriculture indigène ne tient pas à la race, ni au dogme mais plutôt aux conditions économiques, sociales et politiques qu'il n'est pas impossible d'améliorer». Ils font remarquer judicieusement que dans certaines régions d'Afrique du Nord «où la réussite de la récolte dépend bien plus du temps qu'il fera que de la perfection des procédés culturaux, on ne peut rationnellement pratiquer une autre agriculture que celle d'un caractère extensif, celle qui réduit au minimum les sacrifices d'argent et de travail» (Lecq et Rivière, 1929). Là où les facteurs sont plus favorables, soulignent-ils, l'agriculteur nord-africain est ouvert au progrès ; celui-ci est qualifié de «travailleur opiniâtre, acharné dans la lutte pour la vie» et les agronomes citent, pour appuyer leur thèse, les plantations d'oliviers, de figuiers, et de vignobles qui pré-existaient à la colonisation, les orangeries de la Mitidja, l'aménagement hydraulique et les plantations de palmiers-dattiers dans le Sud.

L'on sait à quelles limites se sont opposés les programmes de modernisation du paysan. Il faut bien retenir la qualité de certaines options retenues : aménagements hydrauliques, «meilleure préparation du sol et des récoltes par la substitution d'un instrument perfectionné à l'outillage archaïque encore en usage, développement des productions fruitières, meilleures conditions de vie, développement des institutions de crédit et de coopération, améliorations foncières, éducation professionnelle...» (cf. expériences des Sociétés d'Amélioration Rurale créées en Algérie en 1944-1945, des Sociétés de Modernisation du Paysan au Maroc...). C'est le lobby colonial qui fera échouer, comme on le sait, toutes ces expériences.

## V – L'agronomie de l'«Afrique du Nord» : héritages, apports et limites

Nombreux sont les agronomes algériens de l'époque qui mettront d'abord l'accent sur les apports hérités de l'agronomie arabe2.

### 1. L'héritage

«L'agronomie algérienne», affirment, au début de ce siècle deux agronomes (Lecq et Rivière, 1900) «est restée ce que les arabes l'avaient faite : l'acclimatation n'y a ajouté aucune branche de plus malgré ses efforts réels». La dette à l'égard de l'agronomie arabe est reconnue : «Mêmes productions : céréales, oliviers, orangers, dattiers, vigne, caroubier, tabac, vergers d'arbres à noyaux et à pépins greffés, cultures maraîchères, cultures industrielles puisque jusqu'en 1830 le cotonnier était cultivé en grand dans les plaines d'Oran... Quant à l'élevage, il était alors plus prospère qu'aujourd'hui»... (Lecq et Rivière, 1924).

L'on regrette cependant que les principes affirmés par l'agronomie arabe, héritée de la tradition andalouse (qui tentaient «d'éviter la monoculture, ainsi que le démontre la diversité des végétaux de choix répandus dans son domaine»), aient été supplantés par ceux inspirés par l'agronomie française («qui après ses essais infructueux de cultures coloniales – entendez par là les cultures tropicales – s'est jetée en pleine monoculture»). Ce jugement nous semble toutefois trop tranché par certains aspects, trop catégorique. La colonisation contribuera de façon décisive à façonner un secteur moderne en Afrique du Nord par un certain nombre d'apports à caractère technique, scientifique et agronomique.

## 2. Les apports

La colonisation introduit le blé tendre, la vesce-avoine, de nouvelles variétés de pomme de terre, le géranium rosat, découvre la clémentine (au sein de la pépinière de la Congrégation des Frères de Misserghin, près d'Oran), plante de nouveaux cépages pour la production de vin, développe des variétés d'agrumes (importés d'Amérique), etc.

Elle développe une connaissance inédite sur le matériel végétal par la création d'un service botanique créé dès 1844 ; elle réunit les collections de plants et de végétaux (figuiers, oliviers, orangers – 1500 cépages) dans le premier jardin expérimental d'Afrique (le Jardin d'Essai du Hamma près d'Alger, créé dès 1844) où se développe des programmes d'expérimentation et d'acclimatation.

Elle met en place des services météo dès le milieu du XIXe siècle (1874) avec l'objectif d'assurer une meilleure exploitation des ressources sur la base des données climatiques observées. L'histoire retiendra que De Gasparin, qui a marqué l'histoire de l'agronomie française du XIXe siècle, participa à cet effort, puisqu'il a été l'un des premiers à décrire le climat de l'Algérie «sur des données forcément incomplètes à cette époque», comme le précisent Lecq et Rivière.

Le service de la carte géologique de l'Algérie, créé au début de la colonisation entreprend un immense travail de description des régions naturelles et établit les premières études de profils des sols de l'Algérie...

Le service agrologique dessine une carte des cultures accompagnées de données agronomiques, etc. Le service du génie rural et des améliorations foncières dirige dès 1840 les travaux de drainage, d'assèchement et de mise en valeur de terres inondées des plaines de la Mitidja et de Skikda, etc.

Nous reviendrons plus loin sur ce que de nombreux auteurs (De Hardy, Lecq et Rivière à Demontès) appelaient l'«outillage intellectuel» de l'agriculture, ses acquis mais aussi ses lacunes. Après un siècle d'occupation, «à cause des errements» suivis (ici l'on fait référence aux échecs relatifs à l'option «productions coloniales» mais aussi aux échecs des expériences d'extension de cultures industrielles, telles que le coton et la betterave à sucre), les agronomes algériens pensent que les grands problèmes d'ordre agricole, économique et social restent encore à résoudre.

## 3. Les limites dans la définition d'une «agrologie spécifique à l'Afrique du Nord»

Ainsi, sur les conditions de mise en valeur du sol, les spécialistes affirment : «on doit regretter que la question ne soit pas plus avancée, que nous connaissions si mal, au point de vue scientifique, notre sol, notre climat, que nous soyons encore à discuter l'établissement et la valeur des méthodes de préparation, d'amendement et de fertilisation du sol, que nous ne soyons pas encore fixés sur les améliorations à apporter à l'élevage du bétail, à la mise en valeur du sol, ni sur les solutions à donner aux questions agronomiques les plus importantes... Partout ce fut longtemps la même pénurie de connaissances agronomiques, en entomologie, en zootechnie, en zoologie, en chimie agricole, en parasitologie, en économie rurale, en documents statistiques, etc.» (Lecq et Rivière, 1929).

Sur les aspects techniques, tous les agronomes s'accordent à affirmer qu'il y a, compte tenu des contraintes de climat et de sol, une «agrologie spécifique à développer en Afrique du Nord». Autour de cette agrologie spécifique à l'Afrique du Nord, une série de controverses va naître. L'introduction des labours et de la charrue, les essais généralisés d'application du *dry farming* dès le début du XXe siècle vont engendrer une économie agricole consommatrice en capital foncier et en humus. D'où l'opposition déclarée aux techniques de labours profonds. Dans les «dures conditions faites à la végétation en ces pays (Afrique du Nord), un bon labour à la charrue française, trop souvent indiqué et prôné par ceux trop ignorants des difficultés ou des impossibilités du milieu, serait un travail tout à fait insuffisant pour assurer une récolte dans les années pauvres en pluie; mais de plus, il aurait détruit pour de longues années cette pauvre végétation cependant si utile et qui avait mis des siècles pour s'implanter dans ce sol» (Lecq et Rivière, 1929) est la conclusion tirée par les agronomes à cette époque-là.

La crise de la céréaliculture marquée par de bas rendements, qui se manifeste dès la première décennie du siècle et qui se prolonge jusqu'à la fin des années 1920, engage les agronomes à débattre des méthodes d'intensification à promouvoir.

Trois points de vue vont s'affronter :

- ❑ les bas rendements des cultures de céréales étaient attribués au manque de fumure du sol. C'était l'avis des agronomes tunisiens. L'insuffisance des connaissances accumulées sur la nature des sols, et leur composition chimique, de même que les limites imposées par la production de fumure organique ne pouvaient pas permettre dans les court et moyen termes de tirer des conclusions sûres ;
- ❑ l'importation et la production de «variétés à plus grand rendement» auraient été pour d'autres une solution adaptée pour que la production augmente. Les agronomes algériens pensent pour la plupart que «c'est se tromper gravement que de croire qu'il suffit d'importer dans une région une variété à plus grand rendement pour que par cela même le produit en soit augmenté» (Lecq et Rivière, Encyclopédie, 1924). La contrainte climatique apparaît comme un obstacle au développement du potentiel génétique des blés importés.
- ❑ Enfin, Lecq et Rivière, qui font la synthèse des débats de l'époque, avancent l'idée que l'amélioration des variétés et/ou leur importation ne peuvent être rentables que dans le cadre d'un perfectionnement des méthodes culturales. Ils écrivent : «Dans le Nord de l'Afrique, la première condition à réaliser pour améliorer le rendement des céréales, c'est de mieux préparer le sol avant l'ensemencement : ainsi la plante supportera plus facilement la sécheresse et se nourrira mieux. Ce n'est que quand on aura réalisé cette amélioration primordiale et qu'on aura assuré la restitution au sol des éléments fertilisants enlevés par les récoltes antérieures que l'on pourra tenter l'essai des variétés nouvelles» (Encyclopédie, 1924). Par ailleurs, selon les agronomes, l'expérience montre que ce sont les variétés indigènes, «celles qui jouissent d'une adaptation séculaire au milieu», qui savent le mieux bénéficier des améliorations portant sur les «itinéraires techniques» et sont d'un meilleur rapport.

La dernière remarque que nous voudrions relever porte sur la diffusion du progrès technique et sur «l'outillage intellectuel» de la modernisation.

#### 4. «L'outillage intellectuel» de la modernisation agricole

La diffusion du progrès technique dans l'agriculture maghrébine est le fait de l'Etat français et de la société coloniale. Très tôt, tout un «outillage intellectuel» comme l'appelaient les différents auteurs, des agronomes aux économistes comme Demontès, est mis en place.

Dès les années 1840, à côté des services scientifiques, l'on favorise l'émergence de sociétés agricoles avec leurs revues. La société d'agriculture d'Algérie (qui s'appellera la Société Impériale d'Agriculture au cours du II<sup>e</sup> Empire) animera d'importants débats sur l'agriculture nord africaine. Elle impulsera l'activité scientifique des établissements publics de la profession («Commissions consultatives d'agriculture» qui généreront les chambres d'agriculture en 1919), celle des comices agricoles par arrondissement ou par région, installés dans le milieu du siècle dernier et alimentera (via ses élites) des travaux de recherche sur l'agriculture publiés dans les différents bulletins (cf. le bulletin de la Société d'Agriculture d'Alger créé en 1857), et revues (cf. *Revue Agricole d'Afrique du Nord* diffusée dès 1844, revue agricole de Bône, fondée en 1886 par Jules Royer, revues agricoles de Bougie, d'Oran et de Constantine, *Revue Agricole et Viticole de l'Afrique du Nord*, créée en 1912...). La participation à des foires agricoles et aux expositions universelles (1900-1930...) sera l'occasion d'évaluer les progrès agricoles enregistrés et contribuera à faire connaître les produits agricoles de l'Afrique du Nord.

Les professeurs d'agronomie enseigneront dans les écoles d'agriculture : Ecole coloniale de Tunis, Ecole de Maison Carrée, créée en 1903, écoles régionales de Sidi-Bel-Abbès, de Guelma et de Skikda (ex. Philippeville)... Ces écoles fourniront l'essentiel des contingents affectés dans les services techniques (service botanique, jardin d'essai, services agrologique, météo, statistique...). L'on fera appel aux conseils des agronomes français les plus en vue (De Gasparin, Moll, La Trehonnais qui dirigea le domaine Boukandoura situé près d'Alger et qui appartenait à l'Empereur Napoléon III, Boussingault, De

Jussieu...) et l'on s'inspirera des principes d'économie rurale et des enseignements d'économistes réputés, tels que Lecouteux, Leroy-Beaulieu... L'on utilisera directement les services de laboratoires français (Institut de Beauvais, Institut Agronomique de Versailles...). Tout un savoir technique et agronomique est accumulé dans le but de résoudre les problèmes de la mise en valeur des colonies.

L'on reconnaît par ailleurs le «manque de méthode» et de «coordination» dans les travaux d'études et de recherche, du fait d'une gestion centralisée et administrative trop prononcée, avec des nuances pour la Tunisie où l'on pense qu'il y a une plus grande cohérence avec une «direction plus technique qu'administrative» dans l'organisation des services agricoles (cf. remarque de Lecq et Rivière qui pensent que l'«outillage agricole» en Tunisie a été développé plus rapidement qu'en Algérie avec un enseignement et une recherche plus cohérents (Lecq et Rivière, 1929).

Au début du siècle, l'on peut ainsi parler de la formation d'une véritable élite scientifique en Afrique du Nord. Il suffira d'évoquer les noms de Lecq (qui fit carrière en tant qu'inspecteur général d'agriculture), Rivière (longtemps directeur du Jardin d'Essai du Hamma), Hardy (le premier directeur du Jardin d'Essai), le Dr Trabut (directeur du Service Botanique), le Dr Sergent (directeur de l'Institut Pasteur), Stotz (directeur de l'Ecole de Maison Carrée), Mares, Ducellier et Vivet (professeurs à l'Ecole d'Agriculture de Maison Carrée), etc. En Tunisie, l'on citera les noms du Pr Boeuf dont les travaux seront couronnés en 1928 par le grand prix de l'Académie d'Agriculture de France, de Minaugoin, etc.

L'on ne pourrait évoquer ce processus de modernisation de l'agriculture au Maghreb, dans toutes les limites que lui reconnaît cette élite, sans la mise en place de cet «outillage intellectuel». Il nous semble que cela a été déterminant et ce ne sont pas les «colons-concessionnaires» (dont on connaît les profils sociaux et culturels) qui contribueront à réunir les conditions sociales et économiques de cette modernisation. Ces enseignements de l'histoire nous semblent précieux pour l'avenir. En effet, la modernisation agricole ne pourra être assise que sur le développement d'une culture scientifique et technique, portée par une élite ouverte sur les études scientifiques, les recherches agronomiques et les innovations techniques les plus avancées, soutenue par des structures que l'Etat installe et travaillant avec un milieu agricole conscient de ses intérêts et organisé au sein d'associations. C'est cela qu'il faut reconstruire aujourd'hui sur des bases nouvelles, c'est cette direction peut-être qu'il faut emprunter en assimilant les progrès que les sciences ont accomplis au cours de ce siècle, sinon le risque est grand de voir les politiques agricoles entreprises au Maghreb n'être qu'une enveloppe vide.

## Notes

1. Loew et d'Orient, dans un célèbre ouvrage (*La question algérienne*, 1936), feront une critique radicale des effets de la colonisation sur la paysannerie algérienne. L'essentiel de cette critique est déjà contenu dans les manuels des agronomes publiés au début de ce siècle. Les thèses des chercheurs algériens de la période post-indépendance s'inscriront également dans ce cadre tracé au début du siècle (cf. A. Benachhou, 1978, «La formation du sous-développement en Algérie» ; A. Henni «La colonisation agraire et le sous-développement en Algérie», 1981, et D. Sari «La dépossession en Algérie», 1980).
2. Voir à ce sujet, l'effort de traduction des manuels d'agronomie arabe (andalouse) entrepris au cours du XIX<sup>e</sup> siècle et qui sera poursuivi le siècle suivant.

## Références

- Benachhou A. (1978). *La formation du sous-développement en Algérie*. SNED, Alger.
- Berque J. (1962). *Le Maghreb entre les deux guerres*. Ed. Seuil, Paris.
- Berthault P. (1938). *L'évolution et l'organisation de la paysannerie indigène en Algérie*. Académie d'Agriculture de France. Extrait du procès-verbal de la séance du 4 mai 1938. Imprimerie Alençonnaise, Alençon.
- *Bulletin de la Société d'Agriculture d'Alger* (1878). «Mémoire adressé à la société des agriculteurs de France à l'occasion du Congrès Agricole International. Exposition universelle de 1878», 21<sup>e</sup> année, n° 67, janvier-juin.
- *Bulletin de la Société Impériale d'agriculture* (1868). «Réponse aux questions posées dans le questionnaire de l'enquête agricole en Algérie», 11<sup>e</sup> année, n° 38, février.
- Darru A. (1872). *Manuel avec calendrier agricole et horticole du cultivateur algérien*, Alger.
- Demontès V. (1930). *L'Algérie agricole : 1830-1930*. Collection du centenaire de l'Algérie. Librairie Larose, Paris.

- **Gouvernement Général de l'Algérie** (1914). Direction de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation. *Organisation d'un service d'études, de recherches, d'expérimentation et de vulgarisation agricoles en Algérie*. Ed. A. Jourdan, Alger.
- **Hardy A.** (1855). *Manuel du cultivateur*. Ed. A. Bourget, Alger.
- **Henni A.** (1981). *La colonisation agraire et le sous-développement*. SNED, Alger.
- **Lecq H. et Rivière Ch.** (1900). *Manuel pratique de l'agriculture algérienne*. Edition Challamel, Paris.
- — (1924). *Encyclopédie agricole. Cultures du Midi, de l'Algérie, de la Tunisie et du Maroc*. Librairie J.B. Baillière et Fils, Paris, 3e édition.
- — (1929). *Traité pratique d'agriculture pour le Nord de l'Afrique : Algérie, Tunisie, Maroc, Tripolitaine*. Société d'Éditions Géographiques, Maritimes et Coloniales. Paris, 3e édition.
- **Lescure J.** (1892). *L'agriculture algérienne*. Librairie agricole de la maison rustique, Paris.
- **Loew N. et d'Orient M.** (1936). *La question algérienne*. Bureau d'Édition, Paris.
- **Millot Ch.** (1891). *Traité d'agriculture pratique algérienne*. Ed. Challamel, Paris.
- **Pasquier G.** (1939). L'Algérien est-il un paysan de vocation ? *Études Sociales Nord-Africaines*, numéro spécial, Alger.
- **Pasquier-Bronde M.** (1931). *Historique de la colonisation paysanne en Algérie*. Centenaire de l'Algérie. Imprimerie V. Heintz, Alger.
- **Pignel A.** (1860). *Moniteur agricole à l'usage des colons et des écoles de l'Algérie*. Ed. Perrier, Oran.
- **de Tocqueville A.** (1988). *De la colonie en Algérie*. Editions Complexes. Collection Historiques Politiques, Bruxelles.
- **Van Vollenhoven J.** (1903). *Essai sur le fellah algérien*. Thèse de doctorat, Université de Paris, Faculté de Droit, Edition Arthur Rousseau, Paris.

